

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-neuf avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Date de la convocation
23 avril 2026

Objet de la délibération
Contributions directes
Fixation des taux
d'imposition
des taxes locales

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY - MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSSOY - Mmes Laurence GEFFROY - Nora LARIBI - Claire COP - Aline LEJEUNE - Dorothee PIERARD - MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK - Mme Soumia BAKHTI - MM. Alexis BRILLET - Casimir SZEPIZDYN - Mme Catherine VANDEWATTYNE - M. Jérémy VISCONTI - Mme Ophélie BEASLAY - M. Antonin FERREIRA ROCHE.

Absents excusés : M. Stéphane GRAS (pouvoir à M. Yves NEMBRINI) - M. Xavier DARCHE (pouvoir à Mme Isabelle FRILLAY) - Mme Christelle DELVAL (pouvoir à M. Thierry BALLINER).

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

Conformément aux orientations budgétaires, l'unanimité des membres du Conseil Municipal décide de continuer à maîtriser en 2026 la pression fiscale et pour ce faire d'adopter les taux ci-dessous, identiques à ceux de 2025 :

Libellé	Taux de référence 2025	Taux proposés pour 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42.59 %	42.59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58.19 %	58.19 %
Taxe d'habitation	18.22 %	18.22 %

La loi de finances 2026 a revalorisé forfaitairement de + 0,8% les valeurs locatives cadastrales qui servent de base d'imposition.

Ces taux ont été examinés par la Commission des Finances lors de sa réunion du 20 avril 2026. Celle-ci a émis un avis favorable.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 30 avril 2026

Le Maire,



Laëtitia COQUELLE